



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 19 mai 2022**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 19 mai 2022, à 18 heures, au Centre socio-culturel de Saint-Michel-de-Volangis, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 13 mai 2022 et affichée le 13 mai 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

**Excusés** : Yann GALUT, Richard BOUDET, Marie-Christine BAUDOUIIN, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
Mme Karine CAMPGUILHEM	Directrice Environnement et Développement Durable
M. Nicolas VARIN	Responsable Service Communication
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10.

**Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 5 mai 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation – Attribution de subvention à l'association Comité d'Organisation pour la Rencontre, le Rassemblement et l'Intégration des Apprentis de l'IFA de BOURGES (la CORRIDA) accordée pour le tournoi de Bubble Foot**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association la CORRIDA, sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée à l'association ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée au Comité d'Organisation pour la Rencontre, le Rassemblement et l'Intégration des Apprentis pour l'organisation du Bubble Foot ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association la CORRIDA et tout document se rapportant à la délibération.

**2. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la démolition de 20 logements locatifs sociaux collectifs sis 35 rue Paul Verlaine à Bourges (Résidence Gentianes) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 90 049,49 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 20 logements locatifs sociaux collectifs sis 35 rue Paul Verlaine à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**3. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la démolition de 20 logements locatifs sociaux collectifs sis 12 à 14 rue Stéphane Mallarmé à Bourges (Résidence Nautille) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de de 90 094,49 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 20 logements locatifs sociaux collectifs sis 12 à 14 rue Stéphane Mallarmé à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**4. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la démolition de 80 logements locatifs sociaux collectifs sis 16 à 24 rue Stéphane Mallarmé à Bourges (Résidence Narval) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 360 377,97 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 80 logements locatifs sociaux collectifs sis 16 à 24 rue Stéphane Mallarmé à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**5. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la démolition de 60 logements locatifs sociaux collectifs sis 125 A à E impasse de Turly (Résidence Acacias) à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de de 270 283,47 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 60 logements locatifs sociaux collectifs sis 125 A à E impasse de Turly à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**6. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d'HLM France Loire pour la démolition de 16 logements locatifs sociaux collectifs sis 125 F impasse de Turly à Bourges (Résidence Glycines) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de de 72 075,59 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 16 logements locatifs sociaux collectifs sis 125 F impasse de Turly à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**7. Politique de la Ville – décision de subvention à la SA d'HLM France Loire pour la démolition de 40 logements locatifs sociaux collectifs sis 205 A et B route de Saint-Michel à Bourges (Résidence Carlines) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 180 188,98 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la démolition de 40 logements locatifs sociaux collectifs sis 205 A et B route de Saint-Michel à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**8. Avenant n°1 à la convention portant sur le déploiement du SARE  
« service d'accompagnement à la rénovation énergétique » sur la période 2020-2023**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

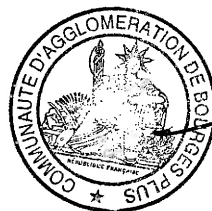
**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant à la convention de mandat de SIEG joint en annexe ;
- d'autoriser Mme la Présidente à le signer ;
- d'approuver les nouveaux objectifs relatifs à la réalisation des actes métiers inscrits dans le plan de financement (annexe) ;
- de participer à la réalisation des objectifs régionaux inscrits dans le plan de financement SARE proportionnellement à la population locale (plan de financement annexe) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 20.

Fait à Bourges, le **24 MAI 2022**

**La Présidente,**



**Irène FÉLIX**

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*